

## RECYCLAGE



### Lundi aux 2 semaines

Matières telles que : papier, carton, plastique (contenants identifiés 1, 2, 3, 4, 5 et 7), verre, métal, aluminium; les emballages et les imprimés.

**Surplus de recyclage** + Ce symbole ajouté aux dates de collecte indique que le surplus de recyclage situé à l'extérieur des bacs tel que les boîtes de cartons pliées et les sacs seront aussi collectés.

## ORDURES MÉNAGÈRES



### Jeudi aux 2 semaines

### Secteurs spéciaux



### Mercredi aux 2 semaines

Les ordures ménagères regroupent les résidus ultimes. Ces déchets doivent être déposés dans un bac roulant prévu à cet effet.

## COMPOST



### Jeudi aux 2 semaines de mai à novembre

### Secteurs spéciaux



### 1 fois par mois de décembre à avril

Les matières organiques compostables sont les résidus alimentaires et organiques, tels que les restes de repas ou aliments périssables.

## ENCOMBRANTS



### 8 fois par année le vendredi\*\* d'avril à

novembre sur réservation chez EBI au

1888 482-6676, option 4 (voir verso).

## COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS



### 2 fois par année le jeudi\*\*

Résidus de jardins, gazon, plantes et feuilles mortes. Les branches de moins de 3 cm de diamètre doivent être attachées en paquets. Ne pas placer devant les bacs des autres collectes.

## JOURNÉE PORTES

## OUVERTES À L'ÉCOCENTRE



2 fois par année le samedi\*\* voir verso.

\*\* Consultez le calendrier ci-contre pour les dates exactes.

## COLLECTE DES SECTEURS SPÉCIAUX



La collecte spéciale est effectuée par un camion plus petit pour ces rues, simplement parce qu'elles sont plus étroites et difficiles d'accès pour le camion régulier de collecte.

- Chemin des Aulnes
- Chemin de la Falaise
- Chemin de la Loutre
- Chemin du Soleil

# Calendrier des collectes 2026

## JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

## AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

## FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

## MARS

D	L	M	M	J	V	S
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

## MAI

D	L	M	M	J	V	S
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

## AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						



# ÉCOCENTRE

2101, route 125, Notre-Dame-de-la-Merci

Les résidents(es) ont la possibilité de se débarrasser de ce qui ne sert plus et de le déposer à l'écocentre de la Municipalité, cependant, voici les directives sur la manière de procéder, ce qui facilitera le travail de tous.

## ✓ MATÉRIAUX ACCEPTÉS

### CARTE D'ACCÈS

Vous avez besoin de la carte électronique pour avoir accès au site. Pour l'obtenir, téléphonez au 819 424-2113 #7200. Chaque citoyen(e) dispose de trois accès gratuits par année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les utilisations se remettent à zéro à chaque année et ne sont pas cumulables. Les accès supplémentaires sont au coût de 250 \$ (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> accès) et 500 \$ (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> accès) pour un maximum de 5 accès supplémentaires par année.

### RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

**AVEC CARTE D'ACCÈS** | Bois, gypse, bardes d'asphalte, agrégats (béton, brique, etc.), céramique, métaux et autres matériaux issus de chantiers de construction. Les remorques doivent être de dimensions maximales de 4 x 8 x 2 pieds. Il est strictement interdit de déverser vos résidus.

### SECTION PNEUS

**AVEC CARTE D'ACCÈS** | Une section spéciale est destinée à l'entreposage de pneus. Vous pouvez aussi les faire recycler par votre garagiste, informez-vous.

### BOITES DE CARTON PROPRES

Déposez vos boîtes de carton propres dans le conteneur situé au garage municipal, à l'extérieur de la grille.

## ✗ MATÉRIAUX NON ACCEPTÉS

### Les encombrants

Prière de ne pas apporter vos encombrants à l'écocentre. Si vous devez vous en départir Consultez l'horaire au verso pour connaître la prochaine collecte.

## Comment ça se passe ?

## Infos utiles



### ENCOMBRANTS

Objets volumineux d'origine domestique. Meubles : tables, chaises, armoires, lits, matelas, sommiers, gros électroménagers : laveuses, cuisinières, lave-vaisselles, tapis, meubles de patio, etc. **Réservation obligatoire**: téléphonez 48h l'avance au 1888 482-6676, option 4. La **collecte des encombrants est suspendue de décembre à mars** et reprend en avril jusqu'en novembre. **ATTENTION X** Ne pas déposer vos encombrants à l'écocentre. Vous avez manqué la dernière collecte? Référez-vous au calendrier pour la prochaine collecte.

### ✗ MATÉRIAUX ET OBJETS REFUSÉS

✗ Matières recyclables ✗ Surplus d'ordures ménagères ✗ Les réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs (contenant du fréon) ✗ Les structures de bâtiment : fenêtres, portes, comptoirs, armoires, lavabos, toilettes, douches, bains, etc. ✗ Les véhicules ou les embarcations ✗ Matériaux et résidus de construction (CRD) ✗ Matériaux secs, terre, sable, pneus ✗ Produits électroniques ✗ Résidus domestiques dangereux (RDD) ✗ Bonbonnes de propane. ✗ Souches d'arbres



### BACS ROULANTS 240 L

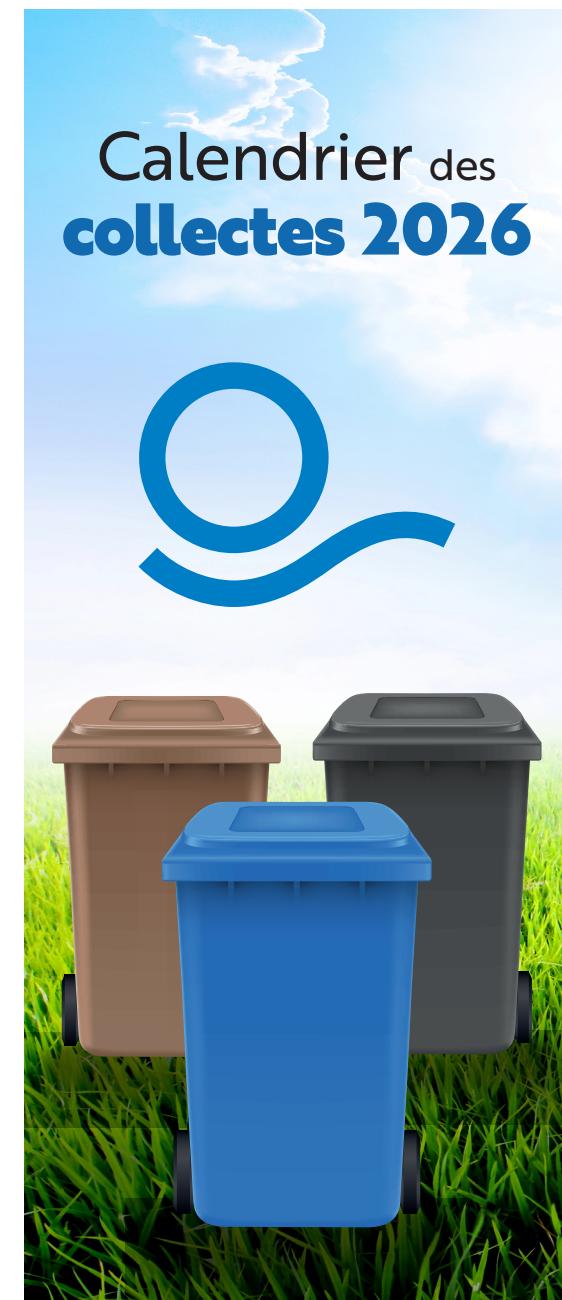
Pour les ordures ménagères (bac noir) et les résidus de compost (bac brun), la dimension standard doit être de 240 litres pour tout nouveau bac. L'achat et l'entretien des bacs noirs et bruns doit être fait aux frais du propriétaire.

Afin de s'assurer que votre collecte soit effectuée, Voici quelques consignes:

- Placez l'ouverture de votre bac vers la rue (les roues vers la maison)
- Maximum 5 pieds de la rue
- Laissez un minimum de 2 pieds entre vos bacs

Afin de permettre le déneigement adéquat des rues en saison hivernale, les bacs doivent être placés dans les entrées et non sur le trottoir ou dans la rue ou près de la zone de déneigement.

Si ces directives ne sont pas observées, vos bacs risquent de ne pas être vidés.



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

1900, montée de la Réserve

Notre-Dame-de-la-Merci

Écocentre

2101, route 125, Notre-Dame-de-la-Merci

[www.mun-ndm-ca](http://www.mun-ndm-ca) | 819 424-2113 poste 7200